



## **CN du 4 avril (matin), en visioconférence**

### **Compte-rendu**

Présent.e.s : BN + Magali MEUNIER (Aquitaine), Julia MORINEAU-EBOLI (Auvergne), Katia FONDECAVE (Bourgogne), Marie-Hélène LEGOFF (Bretagne), Anaïs ARLOT (Centre), Céline FLAMANT (Champagne-Ardenne), Christophe DANIEL (Franche-Comté), Lynn ALEXANDRE et Floriane BRUN (Ile-de-France), Stella DELORD (Languedoc-Rousillon), Isabelle MARTIN (Lorraine), Emeline HUGUET (Midi-Pyrénées), Annie-Rose PICHONIER (Normandie), Nathalie GODARD (Pays de Loire), Lucile PAIN-BARRAUD (Poitou Charentes), Thomas GOMEZ DE MERCADO (Rhône-Alpes) + Xavier GALAUP (Advocacy), Dominique LAHARY (Bibliothèques en réseau), Monique CALINON (BU-BS), Christian MASAUULT (comité d'éthique), Eléonore CLAVREUL (International), Aénor CARBAIN (Légothèque)

A l'ordre du jour :

- 1. Retour sur les premières semaines du nouveau BN**
- 2. Groupe de travail Loi Robert : "qu'en faisons-nous ?"**
- 3. Points soumis au vote**
- 4. Retour sur le rdv ABF/ABIS avec le cabinet comptable**
- 5. Point sur le partenariat Livrexil avec BSF**
- 6. Divers**

#### **1. Retour sur les premières semaines du nouveau BN (Hélène)**

Le BN s'est réuni trois fois depuis son installation le 31 janvier : prise en main des outils, des dossiers, répartition des commissions et des urgences, contacts divers.

##### ⇒ **3 rdv avec le Service du Livre et de la Lecture (DGMIC, Ministère de la Culture)**

2 rdv avec Thierry CLAERR et Jérôme BELMON, 1 avec Nicolas GEORGES, Jérôme BELMON, Thierry CLAERR et Pascale ISSARTEL (nouvelle adjointe de J.Belmon), dont un rdv particulièrement dédié à la subvention de soutien accordée à l'ABF.

Le SLL a réaffirmé tout son soutien à l'ABF et le souhait de poursuivre la collaboration dynamique et le travail efficacement mené ensemble. Le SLL fait preuve d'une grande ouverture et reste attentif aux propositions. Le SLL accuse actuellement une période d'entre-deux en cette période pré-électorale, avec un éventuel changement de Ministre à l'horizon. Quelques projets sont néanmoins lancés et à poursuivre parmi leurs priorités :

- Plaidoyer et visibilité des bibliothèques : une campagne de communication en 2023 à travers le projet d'enseigne et/ou de logo (actuellement porté par l'ADBGV, évoqué dans le cadre de l'Alliance pour la lecture, et peut-être étendu à d'autres associations ?). Hélène a également

lancé l'idée de créer une série tv pour offrir un coup de projecteur fun sur les bibliothèques...

- Reconquête des publics : l'enquête flash sur la fréquentation des bibliothèques en temps de crise a été diffusée en fin de semaine (par ici). Le SLL souhaite poursuivre le travail de comptabilisation de la fréquentation (et encourager la systématisation automatique des comptages), et le compléter d'ici la fin de l'année avec une enquête qualitative afin de recenser les raisons du non-retour des usagers en médiathèque (développement d'autres pratiques ?)
- Poursuite du plan bibliothèques : horaires d'ouverture et assises de la formation (dont questions statutaires et accès aux concours)
- Travailler spécifiquement sur les médiathèques des villes moyennes (10 000 à 50 000 habitants) qui semblent un peu "échapper" aux dispositifs : trop grandes pour dépendre des BDP et trop petites pour avoir les moyens des grandes villes
- Dresser un bilan des évolutions administratives induites par les mises en réseau : identifier les avantages et les inconvénients
- Développer la lecture : avec *L'Alliance pour la lecture* comme nouveau format « forum » pour débattre et échanger et réfléchir au développement de la lecture dans les lieux où elle n'existe pas (centre de loisirs, services périscolaires, etc.)
- Handicap et publics empêchés : soutenir ces dossiers à travers une montée en puissance du CNL sur la lecture en prison et dans les hôpitaux, et porter un projet de portail de l'édition accessible
- Une attention particulière aux DOM-TOM : prévoir une adaptation des dispositifs de l'État propre à ces territoires, et entretenir le lien avec les associations professionnelles d'Outre-Mer (via l'ABF notamment)
- Le pass culture : volonté de sensibiliser largement les bibliothécaires sur le sujet et d'y impliquer de plus nombreuses collectivités afin. Au-delà des questions monétaires et des services payants, le pass culture est désormais élargi à un portail documentaire permettant d'offrir une nouvelle visibilité aux bibliothèques auprès des jeunes publics. => un stand de présentation du dispositif se tiendra sur le salon professionnel du congrès de Metz
- Journée d'étude nationale sur les bibliothèques rurales en partenariat avec l'ABF

Nicola GEORGES souhaite également connaître les axes de travail de l'ABF pour les années à venir, et a questionné le BN sur les sujets suivants : notre interprétation de la baisse continue des adhésions, les activités de formation portées par l'ABF, la fréquentation et des bibliothèques et la reconquête des publics dans un contexte de crise sanitaire, notre avis sur une campagne de communication et le projet d'enseigne de l'ADBGV, notre positionnement sur la réforme des statuts des conservateurs, le décryptage de la Loi Robert proposée par l'ABF, les réponses apportées par les candidats à l'élection présidentielle sur l'interpellation lancée par l'ABF, le positionnement de l'ABF sur *L'Alliance pour la lecture*.

⇒ **Lancement de la Commission verte, devenue « Commission Bibliothèques vertes » (Eléonora)**

Stoppée en raison de diverses difficultés (dont contexte sanitaire), la commission verte est réactivée avec enthousiasme par une dizaine de membres. Le groupe n'est pas encore complètement constitué

(pas encore de responsable désigné) mais s'est doté d'un nom « la commission bibliothèques vertes » et construit son redémarrage au printemps 2022. La commission ne souhaite pas doubler ce qui se fait déjà ailleurs, mais plutôt promouvoir les initiatives existantes, devenir l'agrégateur des bonnes pratiques et impulser des réflexions et actions. La feuille de route et les outils de travail sont en cours de construction. Un appel à abfien.ne.s sera lancé dès que la feuille de route sera mise à plat.

A noter que la thématique du développement durable sera présente sur le congrès de l'ABF 2022 avec la participation de plusieurs interlocuteurs (IFLA, J. Ouazzani du SLL) déjà inscrits dans des démarches de développement durable.

#### ⇒ **Lancement/relance d'une commission numérique (Hélène)**

En difficulté depuis plusieurs années par manque de force vive, cette commission est en passe d'être relancée avec l'appui de 2 collègues volontaires au sein du CN : Julia MORINEAU-EBOLI et Stella DELORD (notamment volontaires sur le dossier PNB), 4 autres volontaires qui se sont fait connaître suite au message diffusé via la newsletter. Une première réunion en visio se tiendra en mai pour faire connaissance, partager les compétences/expertises des participants, envisager une feuille de route plus large que celle qui préexistait, et fédérer d'autres collègues. Plusieurs sujets envisagés : PNB, Accessibilité, BNR, inclusion numérique, EMI, etc. La dynamique est à créer, sans précipitation afin de poser des bases solides et une vision de long terme qui a fait défaut jusqu'alors.

#### ⇒ **Groupe de travail sur les publications (Anne-Marie)**

Le comité éditorial a été mis en sommeil depuis 2020 en raison des problématiques financières de l'ABF/ABIS. Un nouveau groupe de travail est né pour reprendre la réflexion sur la construction d'une nouvelle politique éditoriale, avec : Philippe Colomb, Pascal Wagner, Eleonore Clavreul, Sophie Agié, Aurélie et David, sous la coordination d'Anne-Marie Vaillant. La première réunion s'est tenue le 28 avril. En réflexion : Quel modèle économique, quel contenu et comment, quel type de publication et complémentarité avec l'existant ?

Premières propositions : agréger le contenu ABF déjà existant pour une visibilité plus large :

- blogs et publications des commissions ;
- agorabib ;
- réseaux sociaux ;
- communication institutionnelle (newsletter, communiqués, prises de positions...)

Points d'attention :

- réflexion sur le graphisme (papier, site, réseau...);
- réflexion sur l'accessibilité ;
- sur les publications papiers (imaginer une publication "BibliothèqueS" une fois l'an ? un bulletin à diffusion plus régulière ?) ;
- faire attention au poids de l'engagement pour le comité éditorial ;
- retrouver les droits de certaines publications (le métier de bibliothécaire du Cercle de la Libraire) ;
- imaginer des partenariats éditoriaux pour les médiathèmes.

Un état des lieux des réflexions de groupe de travail sera présenté au CN de juin, puis un nouveau comité éditorial reconstitué.

#### Remarques/questions :

- Julia : des réflexions sont en cours du côté de l'ENSSIB pour une reprise éventuelle des publications professionnelles, se rapprocher de l'ENSSIB ?
- Dominique : le site de l'ABF est-il dans le viseur de ce groupe de travail ? => oui
- Dominique : les informations sur les statuts et formations ont été révisées sur le site de l'ABF car pas à jour, ce qui montre que certains contenus du site sont obsolètes => au-delà de réfléchir à l'avenir des publications, il reste important de veiller aux communications diffusées sur le site de l'ABF. Ne pas hésiter à signaler tous les contenus inappropriés
- Céline : la revue *Bibliothèque(s)* est réclamée par des collègues qui regrettent sa disparition
- Xavier : la question des publications est importante pour la visibilité de l'ABF, et permet d'impulser la réflexion professionnelle, à la réencourager.

#### ⇒ **Mandat confié à Eleonora concernant la réforme de la haute fonction publique (Eleonora)**

Eléonora représente l'ABF sur ce dossier, en lien avec la commission RH, lors des réunions avec l'interassociation sur le sujet.

La réforme de la haute fonction publique, c'est le nouveau ENA, l'INSP et d'autres choses. Mobilisation depuis 3 ans des cadres de la filière culture qui ne sont pas représentés et pensés comme des hauts-fonctionnaires (conservateurs État/territoriaux). Réforme globale avec filière culturelle oubliée. Risque que la culture disparaisse du champ de vision et que les formations post-concours (ENSSIB, INP, INET) soient décorréliées des écoles associées au nouveau ENA.

L'interassociation ABF, ADBU, ABD, ADBGV, archivistes, patrimoine etc. s'est réunie pour proposer une réécriture des statuts des 4 types de conservateurs (fin 2021). Les réécritures sont soumises aux ministères et administrations des ministères. L'objectif est d'améliorer les statuts et de leur offrir une meilleure équité.

#### Remarques/questions :

- Eleonore : les conservateurs généraux (État) sont considérés comme des hauts fonctionnaires alors que cela n'existe pas dans les statuts territoriaux, cela pose question ! => la création d'un généralat pour les conservateurs territoriaux est en effet l'idée soutenue (questions attractivité de l'emploi, évolution salariale...). Des éléments sur les autres catégories sont également identifiés par l'interassociation, pour de prochains chantiers...
- Marie-Hélène : cela a pris du temps pour les bibliothécaires principaux, fort à parier qu'il va là aussi falloir être patients
- Dominique : les représentants du patrimoine sont-ils bien présents ? => archivistes et IABD ne participent pas (pas de réponse aux sollicitations), néanmoins des conservateurs du patrimoine font bien partie des participants
- Christian : interroger les collègues du RN2A pour les relancer sur ces questions ? => déjà fait, ce qui n'empêche pas de réinsister dans les contacts menés avec eux dans le cadre du dossier concernant les archives de l'ABF

#### ⇒ **Présentation de la feuille de route imaginée pour le mandat 2022-2024 (Hélène)**

cf. document

Cette feuille de route est partagée au CN pour avis, commentaires, suggestions avant d'être diffusée dans les CA régionaux puis rendue publique.

### Remarques/Questions/Suggestions

- Chrisitan : très ambitieux
- Floriane : Points principaux bien présents : finances, communication, côté réglementaire avec la loi, réflexions sur les abonnés ABF. Beaucoup de dossiers pour 3 ans !
- Julia : le point 2 est très important pour les groupes régionaux. Les aides apportées via Bibliocovid ont été très utiles et garder ce type de dynamique peut aider à remobiliser les troupes
- Christian : l'interassociation peut être chronophage mais cela reste très important de se renforcer et de soutenir, d'autant plus dans un contexte covid. Il existe toujours un risque que les corporatismes perdurent, mais cela n'empêche pas la coexistence d'une interassociation, bien au contraire
- Hélène : cette feuille de route a été construite d'après les retours et échanges des derniers mois. Elle est ambitieuse, nous ne sommes pas des feignants ^^ , et ce n'est pas uniquement la feuille de route du BN : elle doit être représentative des souhaits collectif de l'ABF, chacune.e doit pouvoir s'y retrouver et y participer. La diffuser au sein des groupes régionaux permettra de faire redescendre ces enjeux pour que l'intégration de tou.s.tes. y soit réelle.
- Aénor : il est également intéressant de se pencher sur les adhérents : perte de mobilisation (temps, intérêt en cause ?), mieux rendre visible les actions et donner envie d'adhérer. C'est un axe qui tient aussi à cœur la commission légothèque
- Eleonore : la commission numérique est-elle en lien avec réseau CAREL ? => oui, en cours via Stella (notamment sur le dossier PNB) par l'entremise de Xavier (ABF par ailleurs sollicitée en ce qui concerne le droit de prêt numérique)

## **2. Groupe de travail sur la Loi Robert : « qu'en faisons-nous ? » (Jean-Rémi)**

Du côté du SLL : la loi est votée et le rôle de décryptage et de concrétisation du texte n'est pas du ressort du Ministère. La démarche lancée par l'ABF est saluée par le SLL.

**Dominique** : le groupe de travail de l'ABF est informel à ce jour. La loi est claire mais pose quelques problèmes d'interprétation, le summum étant l'article 13. Le côté pédagogique avec une explication du texte peut relever de l'ABF, d'où le partage d'un [premier document de décryptage](#) dès janvier 2022. La publication d'une explication sous la forme d'une FAQ ou qqch de simple et clair (fiches pratiques) est bienvenue. Mais une question demeure : au-delà de cette explication, a-t-on une stratégie par rapport à cette loi ? Souhaite-t-on en faire un point d'appui, un outil de dialogue avec les tutelles et élus ? C'est une loi d'incitation et non d'obligation, pour les élus et les bibliothécaires. Quelles sont les questions que posent cette loi sur le terrain, les interrogations ? L'initiative de Sylvie Robert était celle de protéger les bibliothécaires, mais au final des inquiétudes sont vraisemblablement ressenties par la profession, à la lecture de la loi.

**Jean-Rémi** : Après discussions, le BN propose de créer un groupe de travail dédié à la « poldoc » car la loi a décrit éléments en matière de politique documentaire, qui reste l'un des premiers sujets de débats sur les réseaux sociaux autour de cette loi. Le SLL est d'ailleurs favorable à la constitution d'un

groupe sur ce sujet qui englobe toute la chaîne du livre. La poldoc est bien l'un des piliers des bibliothèques et prend une part importante des moyens humains et financiers de nos équipements.

Qui veut participer à ce groupe de travail qui pourrait travailler à :

- Un mode d'emploi de la loi, initié par Dominique, décliné sous la forme de fiches pratiques pour expliciter les différents articles et leur intérêt pour la profession
- Une journée d'étude nationale ou déclinaisons régionales pour réunir les adhérents sur le sujet et susciter le débat (notamment sur les art. 5 et 13 ?)

Faire passer le message dans les commissions et groupes régionaux...

Par ailleurs, la thématique de la poldoc pourrait devenir la thématique du congrès 2023 de Dunkerque ? (cette thématique 2023 est à voter en juin, d'où cette proposition soumise dès aujourd'hui à l'avis du CN). L'idée d'une thématique axée sur le développement durable avait aussi été imaginée, mais la commission Bibliothèques vertes préfère garder le temps de se construire avant de partir sur le portage thématique du congrès (pour 2024 ?)

Les avantages de cette thématique poldoc pour le prochain congrès :

- Enjeux toujours d'actualité
- Vient en écho à la loi : congrès en point d'ancrage de tout le travail de décryptage de la loi
- Permet aussi de revoir la composition du copil du congrès, avec une mission très concrète pour la constitution du groupe de travail Poldoc

#### Remarques/Questions :

- Julia : Jérôme Pouchol à contacter, fervent acteur sur le sujet (avec Bertrand Calenge) => oui, information et appel à volontaire très large via les formateurs, à faire
- Dominique : une journée d'étude est prévue à Dijon sur le sujet avec J.Pouchol + JC.Jacques (comité éthique), avec des appréhensions de la question de « neutralité » parfois divergentes entre l'ABF et J.Pouchol
- Aénor : la question de la censure est aussi à revoir. Légothèque reçoit beaucoup d'interpellations sur les sujets de censure et de neutralité qui requestionnent la notion de politique d'acquisition
- Floriane : C'est également important de revoir ce qui est attendu derrière la notion de politique documentaire car les bibliothèques accueillent et travaillent aussi des gens qui ne font pas partie de notre environnement professionnel
- MHL : les petites bibliothèques sollicitent beaucoup les BD pour les aider à décrypter la loi. Il y a un intérêt à ne pas démultiplier les initiatives de présentation-explication de la loi, sauf en réponse à des particularités locales, mais plutôt à mutualiser ces initiatives, pourquoi ne pas les combiner ou les partager sous la forme d'un webinaire national ? => Hélène : les calendriers sont assez contraints à tous les échelons, c'est la raison pour laquelle il y a deux canaux d'information à privilégier : les fiches pratiques à mettre en ligne pour tous, et pourquoi pas des temps de présentation. L'idée d'en faire la thématique du congrès vient de là aussi : offrir un éclairage national à l'interprétation de cette loi, en fédérant l'interassociation avec un zoom sur tout l'intérêt de l'accompagnement proposé par les associations professionnelles face à la loi. La thématique de la poldoc est par ailleurs vaste et touche aux organisations internes, RH, ...

- Xavier : les fiches-pratiques sont une bonne idée, aller jusqu'à donner des exemples, notamment pour dédramatiser la loi auprès des petites bibliothèques ?
- Christophe : pas mal de questions remontent dans les BD. Notamment des questions sur 3 plans : incitation/obligation (en particulier en ce qui concerne les schémas directeurs et la poldoc), à qui s'adresser en cas de problème sur l'interventionnisme d'un supérieur ou élu sur la question de la censure (MC ?), vente/don/désherbage que faire et comment ? Poldoc : Katia organise une journée d'étude en Bourgogne en 2022 sur le sujet de la poldoc avec l'intervention de la médiathèque départementale de la Haute-Saône pour présenter la refonte de la poldoc (méthode de J.Pouchol en partie appliquée)
- Dominique : la différence incitation/obligation est fondamentale car il n'existe pas de sanction donc si les éléments inscrits dans la loi ne sont pas suivis, on ne risque rien cette loi apporte un encouragement mais on doit se l'approprier en restant pragmatique et raisonnable, notamment dans les petites bibliothèques.
- Eleonora : c'est aussi l'opportunité d'expliquer notre travail dans le contexte des collectivités territoriales, d'aborder des questions de textes via des outils à mettre en place par l'ABF, en guise d'advocacy local formalisé par des professionnels sur des pratiques concrètes de notre travail
- Dominique : en ce qui concerne les recours, le comité d'éthique ne pouvait pas, jusqu'à présent, s'appuyer sur une loi ou un cadre pour soutenir les collègues qui interpellent le comité
- Christian : 2 catégories d'inquiétudes portent sur l'interprétation de la loi : comment s'approprier la loi, et la crainte que les collectivités responsables s'emparent de cette loi. Il est nécessaire d'être plus explicite et précis, les fiches-pratiques et conseils seront utiles. Le comité d'éthique n'a pas encore été sollicité sur l'autocensure ou la censure dans les politiques documentaires, mais plutôt interrogée sur la place de certains ouvrages précis en bibliothèque
- Dominique : au détour d'une discussion avec Philippe Marcerou de l'IGESER, il a confirmé que l'Inspection générale peut être venir en appui aux collectivités mais en aucun cas être saisie comme une instance de recours contentieux

**Validation de la création d'un groupe sur cette loi** : aucune opposition dans le CN. Le travail sera mené à distance, via des documents partagés.

Ne pas hésiter à relayer l'information dans les CA régionaux et les commissions. Le lien est également engagé avec Cyril Novakovic-Béteille, collaborateur parlementaire de la sénatrice Sylvie Robert et Frédérique Bergeron, stagiaire INET.

### **3. Points soumis au vote**

#### ⇒ **Trésorerie des groupes rapportée à 5 000 € (Julien)**

Cf. document envoyé en amont du CN

Le risque de manquer très rapidement de trésorerie est réel. A ce jour, les trésoreries des groupes régionaux sont plus élevées que la trésorerie nationale. Il est donc proposé de ponctionner une partie des trésoreries régionales et de remettre au niveau de 5 000 € tous les comptes bancaires.

Cela sans toucher aux subventions obtenues pour des actions régionales. Cette mesure aurait dû être proposée au vote l'an dernier. Une idée est toutefois ajoutée à cette hypothèse de base : proposer une réinjection financière pour les groupes n'atteignant pas ce niveau de 5 000€, ceci afin d'aider les difficultés financières de toute l'ABF et pas seulement celle vécue par le national. Trois groupes régionaux sont concernés. Par ailleurs et afin d'éviter des flux financiers compliqués, il est proposé que l'argent budgétisé pour des projets en 2022 ne soit pas ponctionné, afin de garantir la bonne tenue des actions prévues.

Il s'agirait d'une mesure ponctuelle. Le bilan du congrès 2022 qui sera réalisé à l'automne nous permettra de mieux appréhender la base des finances pour la suite. Le reversement des adhésions 2022 aux groupes régionaux sera étudié à ce moment-là, et pourrait ne pas être supprimé comme ce fut le cas en 2021.

#### Remarques/Questions :

- Aénor : les commissions seront-elles aussi impactées ? => non, seulement les groupes régionaux, les commissions conservent la possibilité d'utiliser leur enveloppe de 500 € par an
- Marie-Hélène : le CA breton est d'accord pour reverser le surplus des 5000 € au national cependant, comment procédons-nous pour l'argent fléchés pour les projets 2022 ? => Hélène : dans l'exemple de la Bretagne, une action particulière demande un soutien de 150 € au national. Plutôt qu'un versement de 150 € par la National vers la Bretagne qui prendrait forme après le reversement du surplus des 5 000 €, il est proposé que le groupe conserve 5000 € + 150 € nécessaires à la tenue de cette action
- Christophe : ok pour le principe, avec l'encouragement à engager des partenariats pour soutenir les actions portées par les groupes régionaux. Et on verra à l'automne si le reversement des adhésions aura lieu ou non. => Hélène : la non-reversion 2021 n'avait pas vocation à être pérennisée, c'était une mesure de secours ponctuelle
- Julien : l'objectif est bien celui de stabiliser les comptes de l'ABF
- Hélène : l'unité de l'ABF est importante pour redonner du souffle à l'association, dans un effort collectif qui comprend le soutien au national et aux groupes régionaux en difficulté
- Julien : le national a intérêt à ce que les groupes régionaux fonctionnent bien, tout autant que la réciproque

#### **Votes pour un retour des trésoreries des groupes régionaux à 5 000 € : validation à l'unanimité**

Concrètement : Mélanie et Aurélie reviendront vers les trésoriers des groupes pour la mise en application de cette mesure de secours ponctuelle.

#### ⇒ **Fiches projets 2022 (Hélène)**

Les fiches projets sont d'habitude votées plus tôt dans l'année. Mais en raison des élections et de l'installation du nouveau BN, cette validation arrive ce jour. Pour rappel, chaque commission dispose chaque année d'une enveloppe de 500 €, utiles aux dépenses liées à l'organisation de réunions notamment. Les projets menés par les groupes et commissions font l'objet de fiches-projets. Cela permet non seulement d'avoir une visibilité sur toutes les actions envisagées, mais aussi de connaître les besoins de soutien financiers éventuellement formulés. Certains projets peuvent par ailleurs entrer dans la demande de subvention globale adressée au Ministère.



En 2022, un peu moins de 10 000 € sont sollicités. Aucune objection n'est faite sur le contenu des actions proposées, qui entrent toutes en résonance avec les enjeux et les attentes de l'ABF.

Pour information : avant ce CN, une autorisation a déjà été accordée par Hélène pour la commission International, pour des raisons de calendrier : des tarifs préférentiels étaient proposés pour des congrès internationaux à condition de s'inscrire avant la date de ce CN.

- Marie-Hélène : où peut-on obtenir plus de détails sur les actions proposées par les groupes ?  
=> le tableau synthétique envoyé au CN en amont de cette réunion reprenait le niveau d'informations délivré par les groupes et les commissions
- Floriane : les projets déposés par la Champagne-Ardenne n'apparaissent pas, mais les fiches ont été rendues tardivement => oui, à ajouter à ce tableau

**Vote sur la validation des fiches-projets : validation à l'unanimité**

#### **4. Retour sur le rdv ABF/Abis avec le cabinet comptable (Julien)**

L'essentiel de la réunion du 23 mars a été consacré à l'articulation entre l'ABF et l'ABIS, sous de nombreux aspects.

L'ABIS a deux fonctions :

- prendre en charge toutes les activités commerciales de l'ABF soumises à fiscalité ;
- reverser des dividendes à l'ABF, qui a tendance à être globalement déficitaire depuis des années.

En plus des (éventuels) dividendes, l'ABIS reverse des sommes facturées par l'ABF pour :

- la mise à disposition des locaux ;
- la mise à disposition de moyens et matériel divers (informatique, téléphone, affranchissements postaux, etc.) ;
- la mise à disposition de temps de travail du personnel de l'ABF.

Ces reversions doivent être effectuées selon des conventions entre les deux structures. La dernière convention a été signée le 20 mai 2018.

⇒ Il faut voir si cette convention doit être réactualisée et comment.

L'ABF peut également faire un *abandon de créance* au profit de l'ABIS, avec une clause de « retour à meilleure fortune », qui reporterait cette créance à une période où l'ABIS serait à nouveau bénéficiaire.

Éventuellement, des transferts en sens inverse pourraient avoir lieu, par re-capitalisation de l'ABIS par l'ABF. Dans ce cas ; l'ABF devrait puiser dans ses réserves ; compte-tenu de son déficit chronique, cette re-capitalisation ne peut pas être une solution pérenne.

⇒ Il faut voir si les statuts de l'ABF et de l'ABIS prévoient cette recapitalisation, et si oui comment.

Actuellement, l'ABIS est dans une situation financière délicate, notamment à cause de l'annulation des deux derniers salons professionnels, et de la baisse des ventes des *médiathèmes*.

Le cabinet comptable suggère de contacter le Tribunal de Commerce de Paris pour demander si l'ABIS doit être placé en situation de cessation de paiement. Cette situation ne signifie pas la fin de l'ABIS, mais ouvre une période de redressement fiscal, qui peut permettre d'avancer favorablement en fin de compte.

Il est conseillé à l'ABF et à l'ABIS de consulter rapidement des avocats spécialisés pour réaliser un audit fiscal, et faire des propositions concernant la sécurisation de la répartition des activités entre l'ABF et l'ABIS.

Cela concernerait notamment :

- la formation d'auxiliaire de bibliothèque, avec la question de l'agrément donné par l'État à cette formation ABF, si cette activité lucrative est prise en charge par l'ABIS ;
- l'examen de la convention sur les refacturations par l'ABF à l'ABIS (voir plus haut) ;
- le montant total des refacturations qui, au-delà d'un certain chiffre, peut basculer dans la définition d'une activité lucrative pour l'ABF ;
- La question des contenus des publications, rédigés par des bénévoles, qui devrait faire l'objet de conventions de cessions de droits d'auteur à titre gracieux ;
- l'opportunité de déclarer l'ABIS en cessation de paiement.

La nécessaire remise à plat du format Abis/ABF est soulignée depuis plusieurs années. Un audit semble incontournable. Des devis vont être réalisés en ce sens.

Ce dossier est suivi par Julien et Pascal Wagner (Président de l'Abis), mais des forces vives sont les bienvenues pour les épauler.

Le CN est consulté pour avis sur le principe de lancer cet audit. Même si l'estimation du coût est encore inconnue (devis à faire), cette dépense semble être incontournable quoi qu'il en soit.

⇒ Avis favorable, à l'unanimité

#### Remarques/Questions :

- Marie-Hélène : le groupe Bretagne a des difficultés pour se projeter financièrement au-delà de 2022 => Jean-Rémi : d'où l'intérêt de réaliser cet audit rapidement
- Hélène : une année de recul et de remise sur pied est nécessaire pour avoir une visibilité plus fiable. Le congrès 2022 devrait être très sein niveau économique donc le bilan de l'automne devrait être plus favorable et nous y verront plus clair en fin d'année 2022
- Marie-Hélène : cela explique la frilosité du groupe breton à se lancer dans l'organisation d'une journée professionnelle telle qu'imaginée habituellement tous les 2 ans
- Julien : Il ne faut pas se priver de réfléchir aux actions pour 2023, il n'y a pas non plus de vocation à accumuler de la trésorerie

#### **5. Point sur le partenariat Livr'exil avec BSF (Eléonora)**

La commission Livr'exil (4 personnes) est beaucoup sollicitée, en lien avec la situation de l'Ukraine, mais ne dispose pas de ressources humaines et financières pour y répondre. Une réunion s'est tenue avec Jérémy Lachal et un partenariat conventionné démarrage tout juste entre BSF et l'ABF.

Objectifs : garantir l'inscription de 5 bénéficiaires à la formation ABF qui débutera en septembre + une bourse pendant 10 mois pour éviter de travailler en parallèle (dans d'autres secteurs que les bibliothèques)

L'ABF reste vigilante sur la promotion qui sera faite de cette opération par BSF (mention de l'ABF dans chaque communication demandée afin que BSF ne s'approprie pas tout le travail mené par Livr'exil)

#### Remarques/Questions :

- Eléonore : l'objectif est bien de proposer de la formation aux personnes réfugiées et non une identification des collègues qui auraient besoin d'être formés ? => Eléonora : la formation permettra de faciliter leur insertion solide dans les emplois en France. Cela n'empêche pas un soutien pour l'insertion professionnelle des collègues mais la priorité est menée sur les personnes avec un statut de réfugié.
- Floriane : comment procéder concrètement pour les sites de formation ?
- Eléonora : les candidatures adressées à Livr'exil doivent répondre aux mêmes modalités et exigences que celles demandées par les sites de formation. Les candidats bénéficient toutefois d'un accompagnement de Livr'exil qui fait le lien avec le site géographique le plus approprié.

## **6. Divers**

### ⇒ **Soutien à la candidature de Strasbourg « capitale mondiale du livre UNESCO 2024 » (Loriane)**

La ville de Strasbourg dépose une candidature afin d'être labellisée « capitale mondiale du livre UNESCO 2024 ». Avec une ambition qui vise l'excellence culturelle, Strasbourg s'engage sur plusieurs actions qui auront lieu (même si la labellisation n'était pas validée). Les projets imaginés regroupent les médiathèques, l'Université, la Maison des écrivains, 120 structures locales, 114 écoles... et bénéficient de moyens confortables apportés par un financement croisé Etat-Région-Eurométropole. Cette « stratégie sur l'écologie du livre » prendra vie après deux années de préfiguration (2021-2022) en 2023 et en 2024 autour d'un programme vaste et varié : rencontres « bibliothèques idéales », projets FLE et FAL, bibliothèques vivantes, webradios, printemps de l'écriture, création de cocons de lectures dans des structures sociales d'aide à l'enfant, ateliers de recherche typographique... avec à terme le projet de parvenir à une gratuité de toutes les médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole !

Cette candidature est portée par Anne-Marie Bock et son équipe de 3 personnes. Elle est soutenue par le SNE, la SGDL, L'Alliance pour la lecture, le Ministère de la Culture et travaillée en lien avec l'IFLA et EBLIDA.

Les associations professionnelles sont sollicitées pour offrir un soutien « moral » à cette candidature. Un courrier de l'interassociation va être formalisé en ce sens.

En échange, Strasbourg pourra accueillir des journées d'études (une JE de la commission verte en 2023 par exemple)

### Remarques/Questions :

- Eléonore : L'Alliance de la culture bien ancrée dans ce projet. La journée 2022 pourrait se tenir à Strasbourg en lien avec cette candidature

#### ⇒ **L'Alliance pour la lecture (Hélène)**

Pour mémoire : l'ABF participe à la démarche, sans pour autant adhérer à l'association en cours de création (pas une obligation). Le BN ne prendra toutefois pas en charge ce dossier, en raison de priorités, mais souhaite être représentée par un.e volontaire. Eléonore Clavreul faisait jusqu'à présent le lien avec l'ABF mais cède sa place. Une journée d'étude est envisagée à Strasbourg le 30 septembre 2022.

Eléonore : l'ADBGV n'a pas encore donné de réponse sur son implication dans cette journée d'étude et l'ABD a des difficultés à s'y impliquer en raison du calendrier (congrès ABD fin septembre).

Hélène : les associations professionnelles (en particulier ABF, ABD, ADGVB) ont des difficultés pour trouver leur place dans ce dossier et ne font pas preuve d'un enthousiasme débordant pour y participer. Notre circonspection a été témoinnée auprès de Ministère : quelle place pour les actions de lecture et ce que nous défendons déjà en matière de polyvalence des bibliothèques sur le sujet aux côtés d'association de « lecteurs » ?

Une incompréhension sur l'existence concrète de l'Alliance est partagée au sein du CN, certains n'ayant entendu parler de ce collectif qu'à travers le mail relayé par le BN quant à une possible adhésion financière à l'association (ticket d'entrée à 100€).

Eléonore : la création de cette Alliance fait suite à l'annonce de la lecture « grande cause nationale ». Un regroupement fort des différents acteurs de la lecture est souhaité pour obtenir ce label (avec des spots de communication à la clé). Sylvie Vassalo porte ce dossier et une énergie intéressante naît entre les structures. Cette Alliance se structure en association afin de pouvoir obtenir des subventions et construire la journée d'étude du 30 septembre 2022. La pérennité post-Grande cause nationale de cette Alliance n'est pas obligatoirement envisagée. Rien de très concret n'est encore ressorti des réunions de partages.

### Remarques/Questions :

- Dominique : bibliothèques et lecture cf. article 1 de la loi Robert :)
- Jean-Rémi : c'est une initiative qui vient de dessus et de Paris donc les tenants et aboutissants ne sont pas compris. Il est difficile de savoir comment participer à ce collectif et à s'approprier ce qui est proposé jusqu'à présent (rien de très concret). Un gros pilotage « jeunesse » semble également ressortir des échanges
- Marie-Hélène : c'est très descendant, mais avec quelle implication du Ministère et des DRAC ?
- Jean-Rémi : seules les associations sont mobilisées, pas les institutions
- Lynn : ce serait peut-être dommage de couper l'ABF du travail de communication qui pourrait découler de cette Alliance
- Jean-Rémi : le sens de ce qui est porté par l'Alliance pose question, et par ailleurs, l'ABF n'est pas complètement d'accord avec certains positionnements apportés par d'autres

associations en matière de développement de la lecture. Quelle finalité de l'Alliance au-delà de la mobilisation très nombreuse créé ?

- Lynn : quel but suivi et quelles actions concrètes sont imaginées ?
- Eléonore : le développement d'un site Internet, un groupe de travail pour s'impliquer dans des diffusions radio et télé, un autre groupe de travail pour construire la journée du 30/09
- Xavier : l'ABF peut à minima témoigner de ce qui se passe en bibliothèques avec des exemples divers, et souligner le « rappel » réalisé par la loi en matière de lecture
- Eléonora : ce dossier n'est pas ciblé comme une priorité par le BN car n'est pas assez concret à ce jour => Hélène : qui est intéressé pour participer à cette Alliance pour le compte de l'ABF ?

⇒ **Journée d'étude organisée par la commission Jeunesse (Jean-Rémi)**

« Les romans pour les 6-12 ans : de l'écrivain au lecteur », mardi 10 mai à la BNF, en partenariat avec le CNLJ. Plus d'informations par ici : <https://cnlj.bnf.fr/fr/page-evenement/les-romans-pour-les-6-12-ans-de-l-crivain-au-lecteur>

⇒ **Journée d'étude sur la précarité étudiante (Anne-Marie)**

Journée organisée par l'ABF le 12 septembre 2022 à la Bulac, en cours de construction, sur la précarité étudiante et le rôle des bibliothèques dans l'accueil des étudiants. Sera abordé le contexte covid, mais pas que (: santé et hygiène, illettrisme...). La journée construite avec l'ADBU, l'IGESR, le SLL, le SCD de Nanterre (qui est doté d'un véritable service dédié)

⇒ **Certification Qualiopi obtenue pour la formation d'auxiliaire de bibliothèque (Loriane)**

Après moult échanges, Cécile, Mélanie et Aurélie ont su défendre le dossier et obtenir cette [certification](#) incontournable. Merci ! Un audit de contrôle sera toutefois réalisé dans 18 mois pour vérifier la conformité avec le référentiel national qualité.

⇒ **Réponses des candidat.e.s à l'élection présidentielle**

Les réponses à la lettre ouverte aux candidat.e.s (seulement Nicolas Dupont-Agnan et Yannick Jadot à ce jour) sont [publiées sur le site de l'ABF](#)

⇒ **Prochain CN : Rdv le 1<sup>er</sup> juin à l'Agora de Metz !**

**Rappel sur nos besoins de renfort, à diffuser dans les CA régionaux et commissions :**

- Commission Bibliothèques vertes
- Commission numérique
- Groupe de travail sur les publications de l'ABF
- Groupe de travail sur la Loi Robert et la poldoc
- Dossier comptabilité VS ABF/ABIS
- Commission Livr'Exil
- Alliance pour la lecture / potentielle journée d'étude à l'automne à Strasbourg
- Journée "Bibs rurales" - à élaborer en lien avec le SLL, ABD, AMF....

N'hésitez pas à faire savoir votre intérêt pour certains dossiers : le BN ne pourra pas tout porter tout seul... merci !